



DÉCISION N° 2022-567

Objet : Passation d'un marché avec l'association Compagnie Maya pour l'animation d'un atelier-spectacle « Bébé signe », le samedi 8 octobre 2022.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de poursuivre le cycle de rencontres et d'échanges intitulé « L'instant Parent'Aise », initié en 2021 et désormais subventionné en partie par le REAPPY et le département des Yvelines,

CONSIDÉRANT le souhait de proposer aux parents des outils d'accompagnement à la parentalité en partenariat avec la PMI et le PEJAP de la ville,

CONSIDÉRANT l'intérêt du public pour toutes les informations et les actions concernant le développement et le bien-être des enfants,

CONSIDÉRANT le souhait de proposer des activités en médiathèque dès le plus jeune âge et de valoriser les collections sur les thèmes abordés,

CONSIDÉRANT le souhait de sensibiliser les parents à la langue des signes, première voie de communication,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec la Compagnie Maya, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'atelier proposée par l'association Compagnie Maya est pertinent et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDERANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la prestation, à l'entité susmentionnée

DÉCIDE

Article 1 : de signer contrat de prestation avec l'association Compagnie Maya, localisée 14 bis rue Saint-Maur, 75011 Paris, pour l'animation d'un atelier-spectacle « Bébé Signe », dans le cadre du cycle « L'instant Parent'Aise », le samedi 8 octobre 2022. L'atelier donnera aux parents des outils pour utiliser la communication gestuelle comme un moyen de communication avec leurs enfants.

Article 2 : l'atelier-spectacle, pour un groupe de 8 couples parent-bébé, sera assuré par Sophie d'Olce, directrice Artistique de l'association Compagnie Maya et formatrice en petite enfance et communication gestuelle associée à la parole, et se déroulera à 10h 30 dans la salle Icare.

Article 3 : le coût total des prestations, incluant le transport, s'élève à 315 € T.T.C (non assujetti à la T.V.A.). Cette somme est prévue au budget primitif 2022 (6228-321).

Article 4 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication,

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220919-DEC_2022_567-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

acte affiché du 19/09/2022 au 22/11/2022